



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 81324

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les inquiétudes suscitées, parmi les responsables des associations intermédiaires, par un projet visant à leur imposer un taux élevé d'insertion professionnelle. S'il est indispensable de favoriser par des initiatives novatrices le retour à l'emploi des personnes en difficulté, il lui semble essentiel de garantir le succès de cette nouvelle démarche en proposant aux bénéficiaires des formations adaptées à leur situation et en offrant aux associations un délai pertinent pour réaliser ces objectifs de performance. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle envisage de prendre pour assortir ce nouveau dispositif de conventionnement des moyens nécessaires à sa réussite.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81324

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11686